

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 15

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Bar Rayé	Pêche interdite		
28 avril 2023 au 31 mai 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
28 avril 2023 au 30 novembre 2023	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
19 mai 2023 au 30 novembre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
1er juin 2023 au 30 novembre 2023	Éperlan Arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 30 novembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement

30 juin 2023 au 10 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
-----------------------------------	---------------------------	-----------	---	----------------------------

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

### Lac Devenyns (47°05'30" N., 73°50'14" O.)

Mêmes que la zone	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Même que la zone		

### Lac Hénault - (46°25'30" N., 73°25'34" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Brochets et Dorés	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
2 mars 2024 au 3 mars 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		

**Lac Mondonac (47°24'17" N., 73°58'04" O.)**

Mêmes que la zone	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

**Lac Morialice (47°14'03" N., 74°16'57" O.)**

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	<b>Pêche interdite</b>		

**Lac Quesnel - (46°23'11" N., 73°30'54" O.)**

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
2 mars 2024 au 2 mars 2024	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

**Lac Sainte-Rose - (46°27'04" N., 73°27'57" O.)**

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
3 février 2024 au 4 février 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
2 mars 2024 au 3 mars 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement

**Lac Saint-Louis - (46°33'29" N., 73°48'03" O., Saint-Zénon)**

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement

Mêmes que la zone	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 janvier 2024 au 31 mars 2024	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

### Lac Sans nom (à l'Ours) - (47°13'07" N., 74°14'30" O.)

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		
20 décembre 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement

20 décembre 2023	Autres espèces	même que la zone		
------------------	----------------	------------------	--	--

### Parc National du Mont-Tremblant

1er avril 2023 au 31 mars 2024	Toutes les espèces	Pêche interdite	À l'exception des plans d'eau affichés sur un avis au poste d'accueil.	
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

### Réserve Faunique Rouge-Matawin

12 mai 2023 au 10 septembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	4 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		

### Réservoir Taureau (46°46' N., 73°50' O.)

1er avril 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	Pêche interdite		
28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
28 avril 2023 au 30 novembre 2023	Autres espèces	même que la zone		
19 mai 2023 au 30 novembre 2023	Brochets	6 en tout		
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 30 novembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
30 juin 2023 au 10 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

**Rivière du Diable - entre l'embouchure de la rivière Le Boulé (46°11'06" N., 74°31'09" O.) et le ruisseau de l'Avalanche situé au point (46°11'35" N., 74°34'11" O.)**

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement
-------------------	--------------------	-------------------	--	-----------------------------

**Rivière Manouane - La partie comprise entre le barrage Kempt (47°32'13" N., 74°11'06" O.) et le lac Manouane (47°32'32" N., 74°10'39" O.)**

1er juin 2023 au 30 novembre 2023	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
-----------------------------------	--------------------	-------------------	--	--

**Rivière Némiscachingue - entre la limite de la zone 14 et le lac Némiscachingue.**

1er avril 2023 au 31	Toutes les espèces	Pêche interdite		
----------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Ruisseau Castelneau - entre le pont du poste d'accueil de la zec Maison-de-Pierre (46°43'15" N., 74°58'39" O.) jusqu'à l'émissaire du lac de la Dame (46°43'18" N., 74°57'39" O.).**

1er avril 2023 au 31 mars 2024	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Zec Boullé**

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 31 octobre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2023 au 10 septembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

**Zec Collin**

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 31 octobre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

### Zec de la Maison-de-Pierre

13 mai 2023 au 10 septembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
10 juin 2023 au 10 septembre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout	Les samedis, dimanches et lundis seulement.	

### Zec des Nymphes

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	8 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 10 septembre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2023 au 10 septembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

### Zec Lavigne

28 avril 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 10 septembre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Saumon atlantique	même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone		
15 juin 2023 au 10 septembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

### Zec Lesueur

5 mai 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
5 mai 2023 au 31 octobre 2023	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
19 mai 2023 au 31 octobre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

### Zec Mazana

5 mai 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 5 octobre 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		

### Zec Mitchinamecus

5 mai 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
---------------------------------	---	------------	--	--

5 mai 2023 au 10 septembre 2023	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
5 mai 2023 au 30 septembre 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
19 mai 2023 au 30 septembre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2023 au 30 septembre 2023	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

### Zec Normandie

5 mai 2023 au 10 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	8 en tout		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
5 mai 2023 au 31 octobre 2023	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
19 mai 2023 au 31 octobre 2023	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement